

CTPC DU 23/09/11

Il s'agissait du dernier CTPC avant les élections du 20 octobre, qui rendront cette instance consultative non paritaire, ensuite, seuls les syndicats voteront sur les projets. Autant dire que le poids du SNUPFEN dans la représentation syndicale va donc revêtir une toute nouvelle importance : VOTEZ SNUPFEN/Solidaires avant le 19 OCTOBRE. L'ordre du jour, trop conséquent, n'a pas pu être respecté.

1. PV de séance :

Les PV des CTPC du 20 juillet 2010 (ère POD), 18 mai 2011 et 20 juillet 2011 sont approuvés.

A la lecture du PV du 20/07/2010, nous nous sommes rendu compte que pendant que l'intersyndicale ne siégeait pas en CTPC, et que le SNUPFEN préparait activement l'après Drège en travaillant sur les dossiers à ouvrir avec une nouvelle direction, l'ex DG faisait un discours fleuve en forme de satisfecit sur son passage à l'ONF, à la suite duquel il a quitté la salle sous les applaudissements !!! sans précisions de qui exactement ni s'il y a eu des sifflets....

Le SNUPFEN (ainsi que la CGT et l'UNSA) n'a pas pris part au vote pour celui du 20 juillet 2010 car il ne siégeait plus, ainsi que pour celui du 20 juillet 2011, à nouveau boycotté pour montrer notre désaccord avec le nouveau contrat de plan 2012/2016.

2. Contrat d'objectifs :

L'administration met de nouveau à l'ordre du jour du CTPC le contrat d'objectifs et performance 2012/2016 : cette nouvelle présentation nous échappe... auto persuasion ?

Le SNUPFEN continue à dénoncer ce contrat qui est intenable au vu des 693 ETP supprimés. La volonté de la direction de mettre les ressources humaines au cœur des enjeux semble alors illusoire.

Afin de réaliser ces objectifs, la direction a demandé au DT de hiérarchiser les tâches. Pour le SNUPFEN, cette solution, qui n'est malheureusement pas nouvelle, se fait toujours au détriment du service public. Celui-ci est même absent du contrat, tout comme nos missions de police.

Le DG appuie fortement sur le soutien qu'il a reçu des COFOR et de FNE (France Nature Environnement). Pourtant la grogne monte chez les élus locaux face à la disparition du service public forestier, et dans tout le mouvement écologistes (même dans des associations de FNE) ce soutien de la fédération FNE est dénoncé.

Derrière un discours volontariste (déjà entendu) le DG cache mal l'affaiblissement général du service public forestier. Le SNUPFEN/Solidaires continue son travail auprès du public, des élus, des associations, des politiques pour que les choses changent.

Emploi : « Des postes fantômes ! ou de la monnaie de singe selon notre drh »

Le SNUPFEN interroge la direction sur les objectifs fixés immédiatement au DT en matière de suppression de postes à partir de deux exemples :

En Champagne-Ardenne un DA propose à la vente des MF, actuellement occupées, dans l'hypothèse d'une mutation, quid des postes ensuite ?

En Lorraine c'est près d'une vingtaine de postes qui sont gelés de fait, non proposés aux stagiaires, et volontairement absents des listes proposées aux mobilités. Il en est de même pour d'autres DT. Quid de ces postes ? La situation est désastreuse par endroits.

Selon la DRH, ce **sont des postes fantômes**, c'est-à-dire, qui ne devraient tout simplement pas exister, parce qu'au-delà de l'objectif réel assigné aux DT. Elle souhaite donc limiter ces « vacances frictionnelles » à un taux plus bas. Les DT ont donc un certain nombre de postes à supprimer d'ici à la fin de l'année, ensuite on commencera les nouvelles suppressions de postes. **Les collègues qui ont la charge de travail bien réelle de ces « postes fantômes » apprécieront !**

Dès aujourd'hui nous devons nous mobiliser pour empêcher la suppression de ces postes. Ensemble refusons les intérim, refusons les charges de travail supplémentaires, refusons les suppressions.

3. Indice global d'activité (IGA) :

Afin de procéder à la réduction des effectifs prévue dans le contrat à venir, l'administration nous présente son outil pour peser les postes en DT/DR. **L'objectif est de localiser, pour début 2012, les postes à supprimer sur l'ensemble de la période.**

Le SNUPFEN déplore la non prise en compte des activités liées à l'environnement, à la surveillance, au service public... et de tout centrer autour des activités conventionnelles.

Les DT, dans lesquelles beaucoup de postes sont vacants, partiront avec un handicap supplémentaire.

Refusons les intérim, refusons les charges de travail supplémentaires et refusons les suppressions de postes.

4. Plan national de proximité :

Retour sur le plan d'accompagnement décidé par le DG, suite aux derniers suicides de cet été. Plan mis en avant dans la presse par le Ministre de l'Agriculture (voir Com Intraforêt).

Ensuite deux projets d'instructions sont soumis au vote du CTPC concernant les futurs CHSCT et la réorganisation de la santé et sécurité au travail. Quelques modifications, à la marge, sont prises en compte pour la première qui a été votée. Par contre, nous avons demandé un réexamen de la deuxième qui, pour nous, était incomplète (entre autres la non prise en compte de tous les acteurs dont les médecins du travail) et dont certains passages méritaient d'être réécrits. Ce que le DG a accepté.

5. Divers

Décret relatif adhésion Attachés d'administration au statut interministériel : vote à l'unanimité

Audit socio-organisationnel : 16 offres reçues dont 2 hors délai. Ouverture des plis : 29 septembre. Première réunion du COPIL aux environs du 10 octobre.

Vu l'heure, le projet d'instruction sur la vente de bois aux particuliers en forêts relevant du régime forestier, qui venait pourtant en 2^{ème} séance, et la note de service sur les volontaires en service civique dans les DOM n'ont pu être discutées et votées. Renvoyées au prochain CTPC.

Atteintes aux libertés individuelles

Monsieur le Directeur général,
Le site de la DT Lorraine a été victime à plusieurs reprises de vols, face à cette situation l'équipe de direction locale a pris des mesures :

Installation d'une grille de sécurité, d'un dos d'âne..

Installation d'une camera de vidéo surveillance donnant sur la rue

Installation d'un système de sécurisation des portes extérieures et celles des bureaux.

A notre connaissance aucune demande n'a été effectuée, pour ce site classé, avant la réalisation des travaux. Mais surtout aucune demande en préfecture pour l'installation de la caméra (loi sur les images), et, pour l'attribution des puces pour ouvrir les portes, il a fallu créer un fichier des personnels sans consultation de la CNIL (accès aux données ...).

Devant un tel mépris de la législation et des libertés individuelles des personnels du site, le SNUPFEN prévient le CTPC qu'il va porter plainte pour atteinte aux libertés individuelles.

Lien pour en savoir plus et trouver les documents préparatoires au CTPC : <http://www.snupfen1.org/article708.html>

Quelle forêt pour nos enfants ?
Le 20 Octobre 2011
Je Vote pour MOI
Je Vote pour NOUS
Je vote pour la FORET
Je vote SNUPFEN/Solidaires!

SNUPFEN
Union syndicale
Solidaires
Forêts

Solidaires
FONCTION PUBLIQUE